



BULLETIN

D'INFORMATIONS MUNICIPALES

HIVER 2021-2022

Le mot du Maire

Au printemps prochain, les candidats aux élections présidentielles et législatives auront-ils à cœur de proposer de vraies solutions aux problématiques essentielles du temps présent comme la transition écologique et la lutte contre le changement climatique, la justice sociale et la promotion de la solidarité, la paix entre les nations et la protection des droits humains... ? Il sera de notre responsabilité de désigner ceux qui seront les plus capables de répondre à de tels défis.

Pour l'heure, la pandémie continue de peser sur notre vie quotidienne, de restreindre les moments de convivialité et de brider notre liberté d'aller et venir. Même nos contrées de la Cévenne ardéchoise, relativement isolées, n'ont pas été épargnées. De nombreux habitants de Payzac ont été contaminés ; certains, heureusement en nombre limité, ont développé des formes sévères de la maladie. Par mesure de prudence, le marché de Noël a été annulé, le repas des Seniors

des Faïsses a été reporté, la cérémonie des "vœux du maire" n'aura pas lieu, etc... Aussi, je ne peux qu'encourager les uns et les autres, en particulier les plus âgés et les plus fragiles, à suivre les recommandations et prescriptions sanitaires des autorités en charge de la lutte contre la Covid19.

A quand la fin de cette épreuve ? et d'ailleurs aura-t-elle une fin ? Ces incertitudes minent notre moral et génèrent lassitude et fatigue. Pourtant la vie doit continuer et nous ne devons pas succomber à la tentation du découragement.

C'est dans cet état d'esprit que la municipalité a l'intention de poursuivre sa tâche. Outre les travaux habituels et les projets déjà engagés, l'année qui vient sera une année pendant laquelle nous souhaitons nous préoccuper de la sauvegarde de plusieurs éléments emblématiques du patrimoine communal, comme indiqué dans les pages qui suivent.

Je souhaite que notre petit bulletin d'informations vous trouve en bonne forme et j'adresse mes meilleurs vœux de santé et de réussite à chacun et chacune d'entre vous pour l'année 2022.

François Coulange

Site internet et infosmairie (rappel)

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est toujours possible de transmettre son adresse électronique au secrétariat de mairie pour recevoir ponctuellement les "infosmairie". D'autre part, le site internet officiel de la mairie peut être consulté à l'adresse suivante : <https://payzac07.fr>

ETAT CIVIL de 2021

Naissances

- Jordan PASCALIN le 02.03.
- Soren PLANA le 21.02.
- Emilio FORTIN BERDAT le 17.07.
- Lison MATHON le 03.09.
- Wassim DA COSTA VICENTE le 01.12.
- Anita CAGNIN GOMEZ le 08.12

Mariages

- Claire DELERUE et Maxime CADROT
le 26.06.
- Emmanuelle MOREAU TOURNEMILLE et Paul BOUSQUET
le 31.07.

Décès

- Jean LEPAPE le 17.01.
- Camille MOUTET le 28.02.
- Maryse BADAROUX le 03.05.
- Jean CHAZALET le 27.04.
- Renée TERAUBE, épouse SABOUL le 15.06.
- Alain FESSARD le 03.09.
- Claude CHAZALET le 14.09.
- Alice VENISSAC le 25.10.

Fibre optique

Les études en vue de l'installation de la fibre optique sur notre secteur ont démarré. Elles sont réalisées par des entreprises missionnées par le Syndicat interdépartemental ADN (Ardèche Drôme Numérique). Ce syndicat est un établissement public créé à parts égales par le Conseil départemental de l'Ardèche, le Conseil départemental de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En créant ADN en 2007, ces trois collectivités se sont unies pour assurer un service public du numérique partout sur le territoire. Les 27 communautés de communes du territoire ont depuis rejoint le syndicat mixte.

Les études devraient durer entre 15 et 18 mois. Une fois ces études validées par ADN, les travaux pourront démarrer. Au terme du déploiement, soit d'ici la fin de l'année 2023, les foyers ou locaux d'activités pourront être raccordés au réseau public ADN et profiter des services Très Haut Débit sur fibre optique. Une réunion publique pour l'ouverture commerciale devrait être organisée par les opérateurs à ce moment-là.

Travaux de voirie

- Le recalibrage et le goudronnage du chemin des Chaussiers ont été réalisés au mois de septembre.
- Des "purgés" sur le haut du chemin des Chanels ont été pratiqués, ainsi que sur le chemin de la Ribeyre, quartier du Mont.
- Deux interventions, en urgence ont été rendues nécessaires, suite aux épisodes cévenols du mois d'octobre :
 - chemin des Chanels : réfection d'un mur de soutènement qui menaçait de s'écrouler

- chemin de Chazalet : réfection d'un fossé suite à l'effondrement d'une partie de la chaussée.

Sont prévus pour le printemps prochain :

- le goudronnage de la partie haute du chemin de Vivier, les travaux d'enfouissement des réseaux d'eau par le Service Public du Syndicat de l'Eau en Cévennes (SISPEC) étant terminés.
- le goudronnage de la partie ouest du chemin des Plantades.

Journée citoyenne

"Une journée citoyenne" a été organisée le 25 septembre, afin d'effectuer le nettoyage des abords de la route départementale 207, du Pas à Brès au pont de Saint Genest. Une vingtaine de personnes ont participé à cette matinée qui s'est terminée par le verre de l'amitié.

Il a été évoqué qu'il serait bienvenu de répéter cette opération à la même période au cours des prochaines années : avis aux amoureux de la nature et aux bonnes volontés.

Travaux de réfection de la Blache

La salle communale a bénéficié au cours du mois d'octobre de travaux de rajeunissement : reprise de la peinture, réfection du plafond, mise aux normes de l'électricité, remplacement de la cuisinière à gaz, changement des convecteurs électriques

Réfection de la prise d'eau de la fontaine des Aliziers

Le bâti de la prise d'eau de la fontaine des Aliziers à Brès est entrain de s'effondrer. Cette construction en pierres sèches est fragilisée par la végétation qui a proliféré au-dessus et

alentours (acacias et pins maritimes). A terme, c'est l'alimentation de la source qui se trouve menacée sous peu.

La commune se propose de faire réaliser la rénovation de ce "petit" patrimoine emblématique par une entreprise spécialisée. Une demande de subvention a été adressée au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche dans le cadre de son programme "Coup de pousse – Pierres sèches". Le chantier est prévu pour la fin 2022.

Réhabilitation du retable de l'église de Payzac

- La municipalité souhaite réhabiliter l'imposant retable de l'église Saint Pierre-aux-liens, élément important du patrimoine communal. Œuvre du 17^e siècle, cet ensemble épouse l'abside semi-circulaire : il est composé d'une grande toile, représentant la Nativité, insérée dans un grand cadre ouvragé en noyer. Outre les attaques des insectes xylophages, des interventions hasardeuses ont dégradé cet ensemble. Par exemples, les boiseries, antérieurement enluminées, ont été décapées dans les années 1950 et, au 19^e siècle, le tableau a été recouvert, par endroits, de couches sombres qui le dénaturent.
- Le projet de restauration de la menuiserie vise d'abord à la protéger des attaques des insectes, puis à apporter une patine qui magnifie l'essence du bois. La restauration de la toile devrait permettre de réparer petits trous ou déchirures, retrouver les nuances de ses coloris primitifs et découvrir les surfaces occultées pour s'approcher au mieux de sa facture originelle. Retrouverons-nous ainsi l'identité de l'artiste, auteur de la peinture, voire celle du commanditaire qui y est vraisemblablement représenté ?

- Deux artisans qualifiés ont été sollicités pour cette opération : un ébéniste pour le cadre en bois et une restauratrice spécialisée pour la toile.
- Des demandes de subventions ont été adressées à plusieurs organismes, notamment la Fondation du Patrimoine. Ces instances exigent qu'un financement participatif soit organisé pour montrer que le public est intéressé à cette démarche. En conséquence, toute personne qui souhaite participer à la sauvegarde de ce patrimoine sera invitée à verser son écot : les modalités pour ce faire seront indiquées, en temps utile, par voie de presse et par les infosmairie.
- Les mémoires techniques des deux artisans sont consultables en mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.

CCAS

- Le repas des aînés sera maintenu, mais reporté au printemps prochain compte tenu des contraintes sanitaires du moment. Les plus anciens qui ne peuvent pas participer à ce repas ne seront pas oubliés : ils recevront le traditionnel colis de Noël.
- Afin de les encourager à s'informer aussi sérieusement que possible, les élèves de 6° et de CM² seront abonnés au "Monde des ados", publication bimensuelle, spécialement éditée pour cette tranche d'âge. Les autres enfants seront encouragés à utiliser les structures culturelles et sportives du territoire en recevant des tickets d'entrée au cinéma et à la piscine.

Aménagements des extérieurs de l'école

Ce chantier, reporté à plusieurs reprises, va enfin démarrer en ce début d'année, en espérant qu'il soit terminé avant l'été.

Rappelons qu'il s'agit d'édifier un préau, des sanitaires extérieurs, une salle d'activités et d'aménager la cour de l'école.

Equipement numérique pour l'école

La mairie a répondu à un appel à projet de l'Education Nationale pour un "socle numérique", plutôt bien subventionné, en vue d'acquérir du matériel informatique et des logiciels récents pour les classes primaires de l'école. Ainsi, nos jeunes élèves bénéficieront de meilleures conditions d'apprentissage.

Recensement citoyen des jeunes dès 16 ans

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire. Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement indispensable pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

Visite de l'usine de Chantequinson

Le 15 octobre dernier, à l'invitation du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes (SISPEC), des membres du Conseil Municipal de Payzac et de celui des Vans ont visité l'usine de potabilisation de l'eau au quartier Chantequinson, près du pont de fer, commune des Assions.

Les techniciens du syndicat ont donné toutes les explications nécessaires à la compréhension du circuit pour rendre l'eau potable et pour l'acheminer vers le robinet des abonnés : de la prise d'eau dans le Chassezac, en passant par les différents filtres, pompes de refoulement, réservoirs... ainsi que le contrôle de la qualité et de la quantité de l'eau potable produite. Ce sont des procédures très techniques qui sont appliquées et qui sont surveillées 24h/24 et 365 jours par an. Ce sont donc les habitants des 8 communes associées qui bénéficient d'un service public de grande qualité.

Fête intercommunale de la randonnée.

Prévue à Payzac, en 2021, puis annulée en raison de la pandémie, la fête intercommunale sera reprogrammée chez nous au cours du prochain mois de mai.

Actes de délinquance

Dans la nuit du 12 au 13 octobre, les conteneurs des déchets ménagers de la plateforme de la Croix de l'Elze, route de Brès, ont été entièrement détruits par incendie. Aucun doute sur l'origine de ce sinistre : ce sont, effectivement, de sinistres individus qui en sont les auteurs, d'autant qu'ils ont répété leur forfait au cours de la même nuit, un peu plus loin, à Saint Jean de Pourcharesse.

Troisième incendie de ce type en l'espace d'un mois sur le territoire de la Communauté de Communes Beaume-Drobie, de tels lamentables délits laissent sans voix.

Ce sont 7 conteneurs qui ont été complètement anéantis (6 pour les déchets ménagers et 1 pour le verre) ainsi que l'endommagement de la réserve d'eau pour la défense

incendie, située à proximité des conteneurs. Les employés de la commune ont rapidement nettoyé les lieux et les conteneurs ont été remplacés par le “service déchets ménagers” de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie.

La gendarmerie de Largentière a été prévenue et le Maire a déposé plainte. La population est invitée à contacter la Gendarmerie de Largentière, si elle dispose d'éléments permettant d'éclaircir l'origine de ces incendies afin de retrouver le ou les individus responsables des faits.

Rencontre communale

Le conseil municipal souhaite organiser une rencontre avec les habitants de Payzac au cours d'une réunion publique d'information et d'échanges. Cette rencontre n'a pas pu être organisée comme prévu pour raison sanitaire. Elle devrait pouvoir être reprogrammée au cours du prochain printemps.

Bibliothèque

Un nombre important d'ouvrages de la bibliothèque ont été endommagés lors du dégât des eaux qui est survenu en début d'été. Le service a repris au cours du mois de septembre comme précédemment, le jeudi après-midi (pendant les périodes scolaires) ou le mardi matin (pendant les vacances scolaires).

Le SICTOBA communique

Les erreurs de tri dans la poubelle jaune sont encore trop présentes. Elles entraînent des refus dans notre centre de tri de Portes-les-Valence, Métrópolis. Près d'un tiers des déchets contenus dans les bacs jaunes est refusé ce qui augmente les coûts de manière significative. Exemples d'erreurs : objets en plastique, vêtements, gravats, électro-ménager, végétaux, mobilier...

De plus, les sacs-poubelle sont également un véritable problème qu'ils soient noirs, blancs, transparents... Ils peuvent contenir des ordures ménagères, mais également des emballages ménagers recyclables qui sont quoiqu'il arrive refusés par le centre de tri.

Rappel concernant les bacs jaunes :

- Tous les sacs-poubelle contenant des ordures ménagères ou autres sont interdits.
- Les emballages et papiers ne doivent pas être contenus dans des sacs (peu importe la couleur).
- Les emballages peuvent être pliés ou écrasés, mais jamais être imbriqués.

En cas de doute ou pour toute question sur le tri, rendez-vous sur www.triercestdonner. On peut retrouver les horaires de nos déchetteries sur www.sictoba en page d'accueil dans la rubrique "à votre service".

Le conseil municipal de Payzac
vous souhaite ses meilleurs vœux
pour l'année 2022

